C.R.I.C. N°54 (2014-2015)
2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget et de la fonction publique

Mercredi 10 décembre 2014

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 12 et 13)..... 1

Désignation d'un rapporteur..... 1

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Crucke, Hazée, Collignon, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 1

Votes..... 7

Vote sur l'ensemble..... 8

Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 4)..... 8

Désignation d'un rapporteur..... 8

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Crucke, Bouchez, Collignon, Hazée, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 8

Votes..... 12

Vote sur l'ensemble..... 13

Liste des intervenants..... 14

Abréviations courantes..... 15

COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidence de M. Drèze, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 30 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je vous propose de démarrer nos travaux. Nous avons deux dossiers à l'ordre du jour : le budget 2015 et le décret-programme, avec des amendements pour les deux dossiers.

On va commencer par le budget 2015. Il faudra être attentif à bien séparer les deux dossiers, notamment pour le rapport.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 60 (2014-2015) N° 12 ET 13)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 12 et 13).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Discussion générale

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et aux votes des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 12 et 13).

Nous avons donc deux amendements.

L'amendement (Doc. 60 (2014-2015) N° 12) a été déposé par le Gouvernement wallon après l'approbation du rapport.

La parole est à M. le Ministre Prévot pour présenter cet amendement.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - L'amendement en question, présenté par le Gouvernement, fait suite à la décision de celui-ci d'augmenter les crédits d'engagement de l'article budgétaire 73.01 concernant les divers travaux d'entretien et d'investissement en matière de voirie, d'un montant de 40 millions d'euros. Ce n'est donc pas neuf. Cela a déjà été expliqué ces derniers jours. En commission, des questions complémentaires ont été posées sur le sujet, notamment hier. Je me tiens à la disposition si une quelconque information complémentaire devait être procurée, mais la motivation de cet amendement est de pouvoir répondre par une démarche exceptionnelle à une situation problématique du secteur de la voirie, singulièrement de l'ensemble du réseau des PME wallonnes qui sont actives dans le secteur, eu égard à leurs craintes de pertes d'emplois importantes liées à la chute de contrats de marché.

Il faut savoir, comme j'ai déjà pu l'expliquer en commission, que les chiffres que la Fédération des entreprises de voirie a avancés sont à nuancer. Toujours est-il qu'il est effectif et qu'il y a un gap potentiel sur l'année 2015 entre la fin du premier plan Routes et le démarrage du second plan Routes. Afin de préserver au maximum l'emploi, soutenir les entreprises et par la même occasion accélérer le rythme des rénovations et des sécurisations des voiries du réseau secondaire, le Gouvernement a souhaité faire ce geste exceptionnel. C'est du *one-shot*, en sachant que si les montants ont été alloués sur l'article 73.01, c'est parce que c'est celui-là qui permet – de l'aveu même des entreprises de voiries – au plus grand nombre d'entreprises de soumissionner, de concourir et donc de bénéficier de ces contrats, que nous allons essayer, avec l'administration, de lancer dans les meilleurs délais pour qu'un maximum d'entre eux puissent déjà être adjugés et donc être engagés dès les premiers mois de l'année pour éviter tout creux, toute rupture du continuum d'activités.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Que la difficulté se présente de manière précise sur le réseau secondaire n'est pas contestable. Moi-même, hier, j'interpellais M. le Ministre sur une voirie secondaire, la N 60. J'avais pour réponse qu'effectivement, ce dossier a été reporté de date en date et que, systématiquement, ce que l'on avait

comme réponse était qu'il n'y avait pas d'argent, pas de budget. On peut donc reconnaître que ce qui est vrai pour la N 60 doit être vrai pour d'autres dossiers également.

Ceci dit, si l'on fixe les montants de 40 millions d'euros, c'est qu'il y a un décompte qui a été effectué. C'est bien 40 millions d'euros, ce n'est pas 30, ce n'est pas 50.

Ma première question consiste à se demander comment on ventile ces 40 millions d'euros. Quels sont les dossiers qui, au sein de l'administration, ont pu être répertoriés et qui permettraient aux voiristes de retrouver ce qui indubitablement est pour eux une raison de survie, une question de survie ? Je ne pense pas, d'ailleurs, que cela suffira, mais il est clair qu'il y a en la matière plus qu'une sonnette d'alarme qui avait été tirée par les voiristes.

Donc, quels sont ces 40 millions ? Quels sont ces dossiers qui, au sein de l'administration, attendaient de l'argent disponible pour pouvoir aujourd'hui recevoir une réponse positive ?

Je veux comprendre le mécanisme. Quarante millions de crédits, de dépenses supplémentaires, cela veut dire – je suppose – dans la logique qui était celle du ministre du Budget, cette fois-ci puisque c'est lui qui nous l'avait expliqué dans sa méthodologie, que cela veut dire 40 millions de dépenses en moins ailleurs.

Donc, quelles sont les compensations dans le budget – sauf à penser, ce qui pourrait être ce que je lis ou je déchiffre sur la pensée – que l'on creuse l'endettement ? On va chercher de la dette.

Ce mécanisme, sur le plan budgétaire, doit pouvoir nous être expliqué de manière totalement transparente.

Par ailleurs et c'est plus sur le plan philosophique, pourquoi le ministre Prévot a-t-il été – je m'adresse au ministre du Budget – convaincant à l'égard du ministre Lacroix, ministre du Budget, et que d'autres ne l'ont pas été ? Quelles sont donc les autres demandes des collègues du Gouvernement que vous avez refusées ?

Je vois bien ici que c'est une demande qui vient du cdH, d'un jeune ministre au demeurant talentueux, mais, j'imagine – on peut être jeune et talentueux, cela peut arriver – et je veux savoir quelle a été la ficelle et quelle a été la procédure utilisées auprès du ministre du Budget pour que cela fonctionne. Dois-je entendre que d'autres demandes n'ont pas été soulevées, que d'autres ministres n'ont pas considéré que, dans leur domaine, il y avait une urgence telle qu'il fallait venir en dernière minute, après que les débats budgétaires soient quasiment terminés, en tout cas qu'ils le soient en commission, même si l'on rouvre cette commission aujourd'hui, et n'ont pas considéré qu'ils devaient eux aussi faire la cour au ministre Lacroix ?

Est-ce la nouvelle méthodologie de travail du ministre du Budget ? Doit-on s'attendre, lors de chaque budget, à revenir, non pas le vendredi pour l'un ou l'autre ministre qui aurait été pointé par les commissions, mais que des ajustements se feront dorénavant quasiment au jour le jour, au mois le mois, semaine par semaine, heure par heure ? Pourquoi pas ? On peut suggérer au Gouvernement que ce soit 24 heures sur 24. Quelle est cette manière de travailler, au demeurant ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Très brièvement, puisque l'on a déjà eu effectivement l'occasion d'en discuter ici et là, je ferai trois remarques et M. Crucke a bien posé les enjeux du débat.

Premièrement, il faut voir clair effectivement sur la mécanique budgétaire, même si, pour ma part, j'y voyais à travers l'augmentation des crédits d'engagement en fait une manière non pas de réduire d'autres propositions budgétaires, mais plutôt de donner un peu d'air au budget. Cette lecture est-elle juste ? Est-ce une manière de desserrer l'étreinte ? Auquel cas, même si c'est partiel, cela peut être positif.

Deuxième remarque, effectivement, je regrette le caractère ciblé exclusivement sur un seul domaine, alors que des besoins prioritaires, voire même plus prioritaires, peuvent exister dans d'autres secteurs. J'ai eu l'occasion d'en citer un certain nombre, ici, en séance plénière. Je ne vais pas vous infliger ou dépenser trop de temps plus exactement pour les énumérer, mais on pense aux crèches, au logement ou à d'autres enjeux très prioritaires.

Troisièmement : la nature des entretiens – c'est un petit peu plus thématique – est-elle ciblée par ce mécanisme ? On a donc la voirie secondaire.

Jusqu'ici, on a peut-être trop souvent priorisé sur la voirie la plus prioritaire. C'est intéressant qu'il y ait cette attention. Dans le type d'entretien notamment – je ne vais pas entrer dans les considérations techniques des enduisages ou des entretiens lourds – cette allocation budgétaire limite-t-elle, à un certain type d'entretien, ou les différents types d'entretien sont-ils envisagés ? Quelle est alors la méthode proposée par rapport à ce plan exceptionnel ? Ou est-ce le plan exceptionnel sur le plan exceptionnel d'entretien des voiries ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, je ne vais pas refaire tout le débat que l'on a pu avoir en Commission des travaux publics, y compris sur les types de revêtements et autres.

Par contre, je vais répondre à l'essentiel des questions, si ce n'est la n° 3 de M. Crucke.

Comment la sélection va-t-elle s'opérer ? J'ai demandé à mon administration, qui a été avertie, il y a peu de temps, de ce complément, de rapidement identifier les dossiers qui sont déjà administrativement à maturité qui pourraient, dès lors, rapidement faire l'objet d'engagement. On a une série de marchés qui ont déjà fait l'objet d'adjudications, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'engagement puisque les budgets étaient inférieurs aux besoins.

Il y a toujours beaucoup plus de demandes d'engagement pour des travaux de réfection et de sécurisation de voiries qu'il n'y a de budgets disponibles, y compris après ce *buffer* complémentaire de 40 millions d'euros. Je n'ai à aucun moment eu la prétention de dire que la totalité des difficultés allait être levée, pas plus de dire que, durant cette législature – malgré la démonstration qui a été faite d'injection de moyens entre 1,6 milliard d'euros et quasi 2 milliards d'euros sur les cinq années qui viennent – l'ensemble du réseau wallon allait être refait en l'espace d'une législature. Ce serait bien prétentieux et présomptueux de ma part.

C'est un objectif louable et on concourra à essayer de l'atteindre. J'aime aussi être raisonnable et pragmatique ; il paraît que, de temps à autre, c'est aussi une qualité.

Je crains de ne pas pouvoir avoir rebouché, au terme des cinq années, la totalité des nids-de-poule existant sur le réseau. Toujours est-il que l'on doit accélérer la marche en avant des dossiers à devoir refaire.

Monsieur Crucke, je ne connais pas et je ne suis pas en capacité moi-même, à l'heure où je vous parle, d'identifier que c'est tel chantier ou tel autre, puisque l'administration doit faire ce travail préalable d'analyse des dossiers à maturité, d'une part, et d'autre part de dédoubler cela d'une autre analyse, qui est celle de la capacité de relancer rapidement une série de marchés d'entretien, notamment raclage et pose, qui permettent rapidement aussi de remettre à l'emploi une série de travailleurs. Certains dossiers sont actuellement déjà dans le sac à dos administrativement mûrs, mais ils constituent des dossiers à large volume financier. Cela n'aurait dès lors pas d'intérêt de dégager 40 millions d'euros si c'est pour dire que je signe deux dossiers à 20 millions d'euros chacun.

Pour le soutien aux entreprises et aux PME wallonnes, c'est l'antithèse de ce qu'ils attendent. Ils se réjouissent d'ailleurs que ce soit sur le 73.01 que l'on mette ces montants. L'article atteindra, dès lors, quasi 100 millions d'euros, c'est-à-dire au-delà du montant inscrit au budget de 2012. Ils nous disent : « Quand vous faites de grands chantiers sur le réseau structurant, notamment au travers de la SOFICO, c'est souvent 20 ou 30 millions d'euros ». Il y a un nombre restreint d'entreprises qui, en Belgique – pas seulement en Wallonie – sont en capacité de répondre à cela.

L'idée est de faire une analyse de ce qui est déjà administrativement mûr, que l'on puisse rapidement engager et, parallèlement, même si c'est administrativement mûr, de ce qui nécessiterait un trop large délai de mise en œuvre ou une trop large consommation de l'enveloppe et qu'il serait préférable de prendre dans les 60 autres millions classiques pour que ces 40 millions-là servent à des chantiers que l'on peut rapidement mettre en œuvre, si possible dès le premier trimestre.

Je n'ai aucune difficulté, lors de la Commission des travaux publics du mois de janvier, de revenir avec l'analyse, si pas de la totalité – ce ne sera probablement pas possible – mais au moins de la première tranche des chantiers qui pourront être engagés sur suggestion notamment de l'administration.

Concernant la question des 40 millions d'euros, du périmètre d'endettement, si c'est compensé ailleurs, ce ne l'est pas. Cela ravira alors M. Hazée qui signalait que c'était une bouffée d'oxygène complémentaire.

Soyons clairs et très transparents par rapport à cela. Ce sont 40 millions d'euros de crédits d'engagement complémentaires, donc potentiellement, on pourrait s'en émouvoir, en disant : « Si les crédits de liquidation ne suivent pas à due concurrence, on génère de l'encours ». Oui, c'est potentiellement le cas, mais vous verrez que l'on a fait une opération triplement gagnante. Ce n'est pas encore le *Win for Life*, j'y travaille, mais on essaie.

Quelle est-elle ? Il m'a fallu être créatif puisque le contour budgétaire était connu et M. Lacroix en est le premier garant. Ne voulant pas être mauvais élève et me faire taper sur les doigts par M. le Ministre, il a donc fallu être créatif. J'ai fait plancher mes budgétaires pour essayer de voir de quelle manière on pouvait à la fois soutenir un secteur en difficulté, ne pas impacter le périmètre d'endettement et également ne pas être dans une démarche génératrice d'encours problématiques par rapport à ce que l'on a déjà dans le sac à dos.

Sur la première des questions, à savoir la dégradation du périmètre d'endettement, cela n'a pas d'impact puisque vous le savez, Monsieur Crucke, depuis la réforme de la comptabilité wallonne en 2011, il n'existe plus que deux types de crédits : les crédits d'engagement et les crédits de liquidation. Seuls les crédits de liquidation ont un impact sur le solde de financement SEC. Le premier écueil est déjà levé.

Deuxième aspect, d'entrée de jeu, dès que je suis arrivé à la tête des départements – parce que je n'ai pas pris en compte que les travaux publics, mais également l'ensemble des autres attributions qui m'ont été octroyées – j'ai souhaité, un peu en forme d'état des

lieux et droits d'inventaire, savoir quel était l'état du volume de l'encours. Je me souviens que M. Onkelinx m'avait d'ailleurs questionné sur le sujet et il avait été très surpris de la réponse. Quand je reprends les fonctions qui sont les miennes, j'ai 692 millions d'euros cumulés d'encours. C'est un volume, cela existe depuis des années, cela n'a pas été créé en 2014. L'encours est le fruit de multiples années antérieures.

Premier enjeu, dès l'ajustement 2014, j'ai veillé à obtenir des moyens complémentaires pour réduire cet encours et singulièrement pour payer une série d'entreprises qui, depuis longtemps, tiraient la sonnette d'alarme sur le fait qu'elles n'étaient pas payées, que cela générait des problèmes de trésorerie, des risques d'arrêt éventuel de chantiers. Je me serais mal vu être dans une démarche où la Wallonie, étant elle-même mauvaise payeuse, soit à l'origine de la difficulté d'une série de PME.

Il y a près de 60 millions d'euros dans les budgets qui sont les miens qui ont pu être obtenus dès l'ajustement. Je vous passe toutes les étapes. Toujours est-il, comme cela a été évoqué en Commission, que sur la seule année 2014 suite au travail méticuleux et rigoureux que mon cabinet a réalisé, avec l'appui de l'administration bien entendu, nous arrivons à faire en sorte de réduire, de plus de 92 millions d'euros, l'encours dans mes compétences sur la seule année 2014.

J'ai demandé dès lors que l'on fasse le même exercice sur 2015, à la lumière des dispositions régionales – ou fédérales d'ailleurs – qui s'appliquent – l'article 100 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, premier élément. Il y avait également la circulaire budgétaire 2014-2015 de M. le Ministre Antoine de l'époque et son article 24, § 1er qui prévoit les considérations et les cadres dans lesquels l'encours doit être considéré. En appliquant strictement ces dispositions – un réflexe peut-être qui manquait antérieurement – je constate qu'en faisant ce travail méticuleux d'analyse dans les différents volets d'articles qui sont les miens, que ce soit sur les cofinancements européens d'une série de programmes, que ce soit sur les projets qui sont portés directement dans les départements qui sont les miens, je peux arriver à une estimation de réduction de l'encours complémentaire, sur 2015, entre 107 et 112 millions d'euros – on va dire 110 millions d'euros pour faire simple.

En veillant à remettre à 40 millions d'euros... C'était l'une de vos questions connexes, Monsieur Crucke : pourquoi 40, pourquoi pas 60, pourquoi pas 30, et cetera ?

Il n'y a pas d'analyse fine en amont qui a été faite pour dire si serait pertinent de choisir 40 ou 50 ou 60. On a simplement tenté d'être réalistes. Mon objectif n'étant pas de dire que chaque réduction d'encours que je suis en capacité d'égaliser, je me la réoctroie en crédits d'engagement. Parce qu'alors la seule chose que l'on fait, c'est rester à encours constant. Je ne pense pas non plus que ce soit la démarche responsable.

On a une démarche qui, de 692 millions d'euros, lorsque je reprends les histoires à l'été, volume global d'encours, permet d'arriver à 600 millions d'euros fin de cette année et à 490 millions d'euros fin de l'année prochaine.

Sur ce volume-là, 40 sont réinjectés sur le 73.01.

On soutient un secteur en difficulté, on fait en sorte de ne pas dégrader le périmètre d'endettement et la norme SEC, et en plus, on continue de réduire l'encours puisque au total, rien qu'au terme de l'année 2015, j'aurais pu réduire l'encours dans l'ensemble de mes départements de plus de 25 % en deux ans, uniquement.

C'est donc une opération triplement gagnante, certainement pour le secteur et pour les trajectoires budgétaires de la Wallonie.

M. le Président. - Y a-t-il des demandes de réplique ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je félicite M. le Ministre Prévot et son cabinet pour ce qu'il vient de nous expliquer. Travailler sur l'encours est une très bonne chose.

J'avoue être perplexe par rapport à tous les discours que j'ai entendus depuis des années en ce Parlement. Sans doute que vos capacités d'expert n'étaient pas toujours mises à dispositions de vos prédécesseurs, M. Di Antonio, ou même M. Lutgen qui est devenu président de votre parti, puisqu'ils nous ont affirmé ici qu'il n'y avait pas d'entreprises qui souffraient de retard. Non seulement ils nous ont affirmé, mais en plus ils n'ont pas fait le travail sur l'encours et vous-même le reconnaissez, c'est dommage qu'ils ne fassent pas plus appel à M. Prévot de temps en temps. Vous allez devenir un homme dangereux pour le Gouvernement, pour vos collègues, je le sens.

(Rires)

Mais il va de soi que sur cette mesure-là, on ne votera pas contre.

Il y a encore une petite déception parce que l'on disait 40, bon, je ne peux pas faire « kif kif », sinon on va me dire qu'à part travailler sur l'encours, je ne sais rien faire d'autre et je n'ai rien changé en terme d'encours.

Quelle était la demande précise de la Fédération des voiristes que vous avez vue, en termes de chiffres ?

Ont-ils garanti qu'avec ces 40 millions d'euros, il n'y aurait pas de licenciements, pas de chômage complémentaire ni de fermetures d'entreprises ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non. Ils n'ont pas garanti, mais ils n'ont pas fait de demande chiffrée. Ils ont fait leur sortie le jeudi, deux jours après que se soit tenue la commission puisque tout à l'heure, à la tribune, on s'interrogeait aussi sur le fait de dire : « Comment se fait-il, après les travaux budgétaires, que l'on vienne avec ce complément ? ». Simplement, parce que dans la chronologie des faits, la sortie s'est opérée deux jours après les travaux en commission. Ce n'est pas moi qui ai commandé la sortie de la Fédération. Le jour même, j'ai souhaité pouvoir m'exprimer sur le sujet. Dès le week-end, des courriels étaient échangés, le lundi matin, il y avait une réunion à mon cabinet sur le sujet pendant plusieurs heures pour voir de quoi il retournait.

Il n'y avait pas de demande chiffrée, il y avait un cri d'alarme. Au demeurant, il concède – puisque au départ quand j'entendais -40, -30 %, c'était, je crois, -30 % sur le journal télévisé de la RTBF, -40 % sur celui de RTL, je ne sais pas combien selon la police –, mais on avait dans les faits, au niveau des budgets wallons, uniquement un tassement de 2 % avant l'augmentation des 40 millions d'euros. Maintenant, on n'a même plus ce tassement.

On était bien loin des chiffres qu'ils annonçaient et que je ne comprenais pas. Dans les faits, comme je l'ai expliqué en commission, c'est surtout les investissements locaux dans le chef des communes pour lesquelles ils ressentent une chute importante. Je leur ai dit que là, je n'avais pas de capacité de maîtrise, c'était l'autonomie communale et que je comprenais pour être aussi un municipaliste assumé que les communes sont elles-mêmes confrontées à des équations budgétaires qui ne sont pas simples, mais ils reconnaissaient que c'était surtout là que la crainte venait et que leurs chiffres de -30 ou de -40 % c'était en fait non pas un volume financier, mais un volume de marchés publics. Sauf que l'on faisait une comparaison entre 2012 et 2014. Inévitablement vous savez que dans les communes, 2012 est une année particulière, mais on avait oublié de dire que du côté de la SOFICO notamment, comme d'autres, les deux dernières années, il y a une série de baux d'entretien qui, avant, étaient octroyés chaque année, qu'ils l'ont désormais été pour une période de quatre ans. Ce sont donc des centaines de contrats qui existaient en 2012, qui n'existent plus en 2014. Donc on dit : « Des centaines en moins : -30 % ». Mais il n'y a pas un euro en moins. Simplement, c'est une démarche qui est désormais pluriannuelle.

Ils étaient très heureux de ce *buffer* complémentaire de 40 millions d'euros, mais avec la même honnêteté que ce que j'ai dit tout à l'heure, ni eux ni moi n'avons la lubie ou la naïveté de penser que cela va régler tous les problèmes. Mais il me semblait important de ne pas rester au balcon et dire : « Voilà, les crédits sont ceux-là et donc on s'est appliqués à être créatifs ».

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Il y avait une question qui avait été adressée à M. le Ministre Lacroix, de la part de M. Crucke, mais que je faisais mienne, par rapport justement au ciblage de cette logique d'investissement vers le seul secteur de l'entretien des voiries régionales secondaires.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je peux y répondre aussi, sans vouloir griller la politesse à mon collègue, M. le Ministre Lacroix, en l'occurrence. L'élément qu'il convenait de rencontrer de manière assez urgente, c'était cette situation par rapport à un secteur économique bien présent en Wallonie, pour lequel un grand nombre d'ouvriers, de personnes peu qualifiées, risquaient d'être mises au chômage, pour autant, n'y a-t-il pas d'autres besoins à rencontrer, non, évidemment, tout le monde le sait. Dans mes propres secteurs, si je prends notamment le handicap ou autre, des allocations complémentaires auraient pu être faites. Sauf que les besoins sont davantage structurels, notamment dans le secteur du handicap. À travers les travaux en commission d'hier matin, la démonstration en a été faite.

On n'aurait pas aidé correctement et dans le temps le secteur du handicap, par exemple, en lui octroyant une partie de ses moyens sachant que ce n'était qu'un *one-shot*, tandis que l'on peut espérer ici – c'est le vœu que je formule – que cela puisse avoir un véritable effet, notamment pour permettre cette transition entre la fin du premier plan Routes et le démarrage du plan Infrastructures.

Là, l'ajout *one-shot* était plus pertinent.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends la remarque par rapport à certains besoins structurels et de moyens qui sont donnés chaque année. Mais en matière d'investissements, il reste un certain nombre de secteurs qui auraient pu aussi faire l'objet de ce travail. La question va donc un peu rester.

Pour le reste, je prends note aussi du fait que les investissements en l'espèce ne sont pas limités uniquement à l'entretien, que ce soit l'enduisage ou le raclage-pose, mais notamment ils permettront finalement de rencontrer aussi – et je sais que cela alimente ici la chronique tous les 15 jours en commission – les enjeux de sécurisation, les points

noirs, les améliorations dans certains ronds-points. C'est évidemment un point important.

M. le Président. - Un amendement (Doc. 60 (2014-2015) N° 13) visant à créer un article 124*bis* a été déposé, après approbation du rapport, par MM. Collignon et Fourny.

Un des auteurs souhaite-t-il présenter l'amendement ? Non.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Évidemment qu'il y a des demandes. On parle des garanties complémentaires de 130 millions d'euros dans le cadre d'opérations de restructuration dans le secteur industriel. Le minimum est de savoir quel est le secteur visé. Quelles sont les entreprises qui auront besoin de cette garantie ? Il faut au moins donner à cet égard-là des explications minimales. Je sais bien qu'il y a de nombreux secteurs qui souffrent, on vient de parler du secteur des voiries, je suppose que ce n'est pas le même secteur. Qu'y a-t-il derrière ces 130 millions d'euros ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - En complément, quelques éléments d'explication, peut-être, pour s'exprimer sur le caractère d'actualité. On a eu les questions sur les 40 millions d'euros qui arrivent subitement. M. le Ministre a pu exposer la séquence, donc le raisonnement. Ceci est-il la conséquence de ce qui vient d'être dit sur les voiries ou bien cela répond-il à des problèmes économiques particuliers qui n'avaient pas été identifiés lors de l'élaboration du budget, puisque la méthode reste exceptionnelle dans sa configuration ?

M. le Président. - Un des deux auteurs souhaite-t-il apporter des précisions ?

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Dans la mesure du possible, puisque ce n'est pas un secret que c'est un amendement suggéré et que dès lors...

(Réaction de M. Crucke)

Monsieur Crucke !

Je crois que tout le monde connaît...

(Rires)

Monsieur Crucke, j'aime bien le cinéma, mais vous posez une question, puis-je y répondre ?

Je réponds dans la mesure de mes moyens intellectuels et mes connaissances. Simplement, tout le monde connaît la SOGEPA. Vous connaissez l'ensemble des structures chargées de s'occuper d'économie, que ce soit dans le cadre de la dynamisation ou d'aides aux restructurations. La SOGEPA qui a été créée à cette fin, je suppose qu'il s'agit d'un choix du Gouvernement dans le cadre des politiques menées au travers des dossiers. Cela arrive souvent qu'il y ait une demande d'extension, de garantie. Pour le surplus, sur les secteurs visés, ce sont les secteurs qui sont visés, pas les métiers que pratique habituellement la SOGEPA.

Elle s'occupe de secteurs en difficultés et en transition. Si un secteur est visé en particulier et que l'un ou l'autre ministre souhaite intervenir, je lui en laisse la liberté. Mais à ce niveau-là, il me semble que ce sont des choix exécutifs, à partir du moment où vos différents organes sont décentralisés et où l'un deux dit : « Moi, j'ai besoin d'une couverture, d'une garantie financière plus importante pour mener ma mission à bien », il appartient à l'Exécutif de trancher et de rapporter ou non sa demande. C'est l'objet de l'amendement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Pour compléter de manière générale : tout le monde sait que des entreprises sont confrontées à des difficultés et en particulier ces derniers mois. Il y a des changements économiques, des mutations profondes qui s'opèrent et pour lesquels il faut une réactivité parfois instantanée pour préserver un tissu économique, un tissu industriel et ses capacités de production et aussi d'emploi.

La proposition qui est faite et l'objet qui est visé sont de doter de moyens complémentaires la SOGEPA pour répondre dans la quasi-instantanéité à des demandes qui pourraient être formulées. C'est donc vraiment à titre préventif que cet amendement est déposé aujourd'hui. L'octroi d'une ligne de garantie de la Région wallonne à la SOGEPA permettra à cette dernière d'obtenir ou de garantir des financements externes à des conditions plus favorables. Voilà la logique de cet amendement.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je ne comprends pas bien. Je veux bien comprendre ce que nous dit M. Collignon : « Je ne suis pas responsable de ce que j'ai signé et il y a en a d'autres derrière moi ».

Que l'on demande finalement, pas seulement au rédacteur, mais à l'auteur de cet amendement de venir expliquer ce qu'il y a là derrière.

Monsieur le Ministre, vous dites qu'il y a 130 millions d'euros. Ce n'est pas 100 ou 200, car avec cette logique-là, si c'est pour les demandes instantanées et que l'on croit qu'il va y avoir difficultés supplémentaires dans le périmètre suggéré par la SOGEPA, que l'on nous dise au moins : « On l'a estimé à 130 millions d'euros, car on voit tel ou tel critère » sinon, vous pouvez mettre n'importe quel chiffre.

Pourquoi la SOGEPA et pas la SOWALFIN ou la SRIW qui sont aussi des instruments qui interviennent dans des difficultés et dans le soutien aux entreprises ? Qu'est-ce qui fait que c'est plus la SOGEPA qui est visée ? Je ne peux pas croire, sauf à croire que l'on fait tout ou son contraire ou tout et n'importe quoi, que ce chiffre a été balancé sans que l'on ait quelques indications par rapport aux dossiers qui pourraient être difficiles et qui nécessiteraient une intervention de la SOGEPA. Je ne peux pas le croire !

M. Collignon (PS). - La SOWALFIN, pour la précision, n'intervient pas dans les secteurs en difficultés.

M. Crucke (MR). - J'ai bien dit : « ... d'aides aux entreprises ».

M. Collignon (PS). - J'ai précisé les choses. Il ne faut pas dire ce qui n'est pas. J'entends votre question qui demande plus de précisions, « mais pourquoi pas la SOWALFIN ? ». Car ce n'est pas de ces secteurs que la SOWALFIN s'occupe. Ce ne sont pas les produits que la SOWALFIN vise. Ce qui est visé, ce sont les secteurs en difficulté et les secteurs en redéploiement, donc la réindustrialisation.

M. Crucke (MR). - Je veux bien croire, Monsieur Collignon, que ce ne sont pas ces secteurs, mais beaucoup disent : « Quels sont les secteurs visés ? ». Cette demande vient par rapport à un secteur. De quel secteur s'agit-il ? La SOGEPA ne s'occupe pas que d'un seul secteur !

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes de réplique ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - La SOGEPA est l'outil approprié pour la restructuration des entreprises, c'est un fait. L'outil est donc le bon. L'octroi de garanties à la SOGEPA dans le cadre de secousses économiques qui amènent les pouvoirs publics à intervenir, je le comprends aussi. Sur le plan du principe, la démarche est positive. Ce qui est par contre un peu curieux, c'est que quelque chose de très prévisible et de très habituel vient ici comme amendement complémentaire et n'ait pas été proposé par le Gouvernement initial. Je me demande pourquoi le Gouvernement n'a pas proposé cela à l'initial. Je vois deux éléments. Soit, il y a des éléments d'actualité qui justifient des dossiers importants, mais 130 millions d'euros pour un dossier, c'est énorme à l'échelle des garanties que même la SOGEPA donne. C'est donc assez improbable. Finalement, il n'y a pas d'élément de réponse. Convenons que ce n'est pas cette explication. Disons alors ou convenons ensemble que c'est finalement la conséquence du point précédent et que, à un moment donné, dans l'aventure, les deux amendements ont été liés. À ce moment-là, cela aura le mérite de dire les choses franchement.

(Réaction de M. Collignon)

Oui et non. Nous ne sommes pas avec la même logique. Les 40 millions d'euros, c'est du budget. Ici, c'est une garantie. Il y a sans doute eu un facteur de pondération, puisque, effectivement, cet argent ne va pas sortir de la caisse régionale, mais ne sortira peut-être même pour aucun euro. C'est une garantie et ensuite on voit.

M. le Président. - Dans le dossier suivant, il n'y a qu'un amendement.

Monsieur Collignon, souhaitez-vous apporter quelque chose ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Que ce soit clair, par rapport à cet amendement-là, nous ne pourrons pas le soutenir, car on n'a pas d'explication sur les finalités. À part nous dire ce que fait la SOGEPA, mais tout le monde le sait. Effectivement, ces 130 millions d'euros ne sont pas venus par hasard. Si tout à l'heure, nous avons une suggestion rationnelle sur un dossier... Ici, j'estime que nous sommes dans l'irrationnel.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Votes

M. le Président. - Je vous propose de passer aux votes des amendements (Doc. 60 (2014-2015) N° 12 et 13)

Article premier

Nous allons procéder au vote de l'amendement au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 12) déposé, après approbation du rapport, par le Gouvernement.

L'amendement est adopté par 8 voix contre 4.

L'article 1er tel qu'amendé et le tableau budgétaire du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc 60 (2014-2015) sont adoptés par 8 voix contre 4.

Nous allons passer au vote de l'amendement (Doc. 60 (2014-2015) N° 13) déposé par MM. Collignon et Fourny, insérant un article 24*bis*.

L'amendement est adopté par 8 voix contre 4.

Art. 24*bis*

L'article 24*bis*, ainsi créé, est adopté par 8 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1, 1*bis* à 13).

L'ensemble du projet de décret est adopté par 8 voix contre 4.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET EN MATIÈRE DE CALAMITÉ NATURELLE, DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE TRAVAUX PUBLICS, D'ÉNERGIE, DE LOGEMENT, D'ENVIRONNEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE BIEN-ÊTRE ANIMAL, D'AGRICULTURE ET DE FISCALITÉ (DOC. 63 (2014-2015) N° 4)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 4).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Kapompolé est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Discussion générale

M. le Président. - À l'article 17, un amendement (Doc. 63 (2014-2015) N° 4) a été déposé, après approbation du rapport, par MM. Fourny et Collignon.

La parole est à M. Fourny pour présenter cet amendement.

M. Fourny (cdH). - Concernant cet amendement, nous avons évoqué, à l'entame de nos travaux budgétaires, dans le cadre de l'analyse du décret-programme – cela a été confirmé tout à l'heure en séance plénière – la volonté de la majorité de suspendre l'application du décret-programme ou sa mise en application concernant la taxe sur l'outillage. La volonté étant d'entendre et de se concerter avec le secteur de l'entreprise afin de pouvoir confier les intérêts des uns et des autres quant à l'attrait que l'implantation d'entreprises doit avoir dans certaines communes : le désintérêt pour certaines et surtout, l'intérêt pour les entreprises de pouvoir s'implanter et s'installer dans quelques communes que ce soient et d'éviter les comportements de type réfractaire.

Nous souhaitons donc mettre à profit une période de latence afin de pouvoir concerter avec le secteur et donc de ne pas appliquer cette taxe qui de toute manière n'aurait rien produit en faveur de la Région au niveau budgétaire et n'aura aucun impact sur le budget de la Région wallonne. Cette mesure vise à mettre en œuvre cette concertation entre le secteur de l'entreprise, de la construction et le Gouvernement wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. Fourny pour les explications données. Il y a loin de la coupe aux lèvres. Je l'entendais en Commission du budget évoquer tout le mal qu'il pensait de cette taxe et nous lui proposions de joindre à la parole l'acte de voter un amendement que nous avions déposé pour supprimer purement et simplement cette taxe qui date d'un siècle totalement révolu.

Aujourd'hui, l'accord sur lequel le Gouvernement wallon s'est entendu entre ces deux composantes, c'est de postposer l'entrée en vigueur, sachant que cette date sera elle-même fixée par le Gouvernement wallon. Cela veut dire que dans une taxe où le Parlement wallon tenait la main et où les garanties qui étaient données par le Parlement wallon, dans tous les discours que j'ai entendus et pas seulement au sein du Parlement wallon, également à l'extérieur dans ce que l'on appelle les milieux patronaux et syndicaux où tout le monde nous disait que cette taxe était mauvaise. Aujourd'hui, le Gouvernement wallon va avoir les mains libres. Le Parlement wallon se décharge de cette taxe en disant : « Advienne que pourra ».

Quand on sait que l'intention du Gouvernement wallon avait été d'imposer dès maintenant cette taxe, même s'il est vrai que sur un plan budgétaire, de manière immédiate, il n'y avait pas de recettes complémentaires, c'est un très mauvais signal que l'on donne à l'entreprise et aux investisseurs et je crois que l'on est ici dans un jeu de dupes. On a simplement essayé de gagner du temps, parce que certains ont crié haut et fort. Ils font savoir ce qu'ils entendaient, à savoir que « *trop is te veel* » et que c'était la goutte qui fait déborder le vase. On a essayé de calmer un petit peu, c'est une sorte de pommade calmante que l'on met sur une plaie ouverte. Je fais tout le pari que cette plaie sera rapidement ouverte. Nous ne sommes pas dupes. Nous ne pouvons, en aucun cas, soutenir ce type d'amendements qui ne correspondent pas aux besoins en entreprises.

M. le Président. - Une justification difficile à comprendre. Mais bon !

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, si vous voulez venir ici, vous venez, parce que tant que vous êtes président, vous gardez la neutralité. Ce n'est pas la première fois que je vous prends à ce jeu-là.

Vous n'allez pas le faire deux fois avec moi non plus. Je vous le dis pour la dernière fois. Si vous en avez marre d'être président, c'est votre droit, mais alors, vous venez là.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, simplement, je ne comprends pas la procédure et je voudrais souligner l'insécurité dans laquelle nous sommes, M. Collignon dit que c'est normal, mais lui ne comprend même pas les amendements qu'il dépose. À sa place, je ferais preuve d'humilité, parce que moi, je ne comprends pas les amendements des autres. Mais si j'en déposais un, je peux vous dire que je le comprendrais. Je ne comprends pas le mécanisme, parce qu'il y a deux possibilités : soit le Gouvernement wallon considère qu'il faut se concerter et que sa taxe n'est pas mûre et dans ce cas, il suffit de l'abroger pour le moment et puis on reviendra avec des débats après les concertations. Soit le Gouvernement wallon compte l'appliquer et il suffit alors de nous mettre une date d'entrée en vigueur et chacun prendra position.

Mais je ne comprends pas cette insécurité que l'on fait régner où d'un côté, on ne retire pas le texte, finalement le Gouvernement wallon peut l'appliquer et on sait à quelle vitesse, un Gouvernement wallon peut agir, et d'un autre côté, on nous dit : « Rassurez-vous ». Donc, qu'espérez-vous faire ? Vous espérez passer les fêtes et après les fêtes, l'appliquer *en stoemeling*, peut-être quand il y a autre chose.

Il faut de la clarté, c'est très important. Vous avez dit vous-même, ce sont vos propos que soi-disant la Région wallonne soutenait les entreprises. Les entreprises le disent très souvent qu'elles ont besoin de clarté. Elles ont besoin d'avoir un cadre qui ne bouge pas en permanence et ici, on fait peser une épée de Damoclès. Simplement, allez au bout de votre logique. Si vous trouvez que c'est une mauvaise idée, tout le monde peut se tromper, on la retire tout de suite. Si vous trouvez que c'est une idée formidable et que vous persistez, indiquez-nous simplement une date d'entrée en vigueur. Mais ici, on se retrouve avec un pied d'un côté et un pied de l'autre. Nous aimerions avoir une réponse par rapport à ce point. Peut-on comprendre que vous souhaitez la faire entrer en vigueur en 2015 ? Si pas, vous n'auriez pas agi de la sorte. Pourrait-on avoir des éclaircissements là-dessus ?

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Pour ne pas vous laisser le plaisir de ne pas pouvoir un jour revenir sur le sujet, on souhaite la suspendre. Pourquoi ? Nous souhaitons justement donner un signal clair au monde de l'entreprise en indiquant que l'on ne souhaite pas sa mise en application et dès lors, fixer un terme serait la pire des choses. Vous auriez tout le loisir, si ce texte devait un jour revenir devant cette assemblée, de pouvoir monter sur les voitures et sortir les klaxons et donc, ce plaisir, vous l'aurez en temps voulu. Mais ce n'est pas notre intention. Nous avons l'intention de retirer purement et simplement l'application de ce texte, raison pour laquelle il y a une suspension qui est prévue dans le texte dans la mesure où quand on discute, on discute de toute une série de choses et qu'il faut pouvoir mettre l'ensemble des éléments sur la table quand on entame la concertation.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Merci, Monsieur le Président. Clairement, je ne vais pas chercher à convaincre l'opposition, parce que je vois qu'ils ne sont pas faciles à convaincre, mais je crois qu'il faut rappeler le contexte. C'est une taxe qui a été retirée au départ dans la mise en place du plan Marshall pour permettre des incitants aux entreprises, pour donner un signal positif, c'était tout de même l'esprit. On l'a toujours suspendu.

Le débat n'est pas clos malheureusement, mais il faut bien reconnaître qu'il y a dans certaines communes, certains effets pervers, c'est une réalité que l'on ne doit pas nécessairement nier. Il n'y a aucun mal à reconnaître que l'on rectifie la copie, je pense que le symbole et le signal qui sont envoyés aux entreprises sont contre-productifs, raison pour laquelle on décide de suspendre l'entrée en vigueur.

Pourquoi la prévoit-on de manière souple ? À mon avis, pour deux raisons, pour permettre une concertation globale, et pour essayer que chacun s'y retrouve. Quel est l'objectif ? L'objectif est d'attirer le tissu entrepreneurial dans les communes et que parfois, l'égoïsme communal ne soit pas un frein à ce dynamisme économique. C'est une réalité que quand il y a dans votre commune, que ce soit une extension de zonings, que ce soit parfois l'un ou l'autre projet...

(Réaction de M. Crucke)

Oui, Monsieur Crucke, vous êtes quelqu'un d'admirable, mais il y a 262 communes en Wallonie et il y a parfois des réactions qui sont un peu diverses. Il y a parfois l'un ou l'autre municipaliste qui est sensible à l'une ou l'autre pétition. Parfois, on voit des pétitions sur des extensions de zonings, parfois on a peur du charroi. Ce sont des réalités que vous ne pouvez pas nier. Donc, on suspend les choses, mais il n'est pas interdit de penser qu'un jour, il y aura une reprise et c'est l'objectif du Gouvernement wallon, une reprise économique, une

embellie et pour laquelle à ce moment-là, chacun pourra contribuer au bien-être partagé.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis. C'est ce que j'ai cru apprendre hier. Manifestement, il y a des dossiers où cette phrase s'applique et d'autres où elle ne s'applique qu'en partie. J'ai d'abord envie de retenir que les voix des allocataires sociaux en particulier ont été entendues et qu'au bout du compte, au bout de cette journée, les choses n'iront pas jusqu'à l'idée initiale du Gouvernement wallon. Et en même temps, au-delà, c'est un peu Kafka. Le Parlement wallon, la coalition en tout cas, va être amenée à voter une taxe qu'elle considère elle-même comme absurde. On choisit un dispositif juridiquement spécial pour la geler, c'est-à-dire un renvoi au Gouvernement wallon, ce qui est assez rare en matière fiscale de faire appel au Gouvernement wallon alors qu'il faut une base légale pour avancer. Cela génère en plus une insécurité parce que ceux qui nous regardent et qui ne connaissent pas nécessairement toutes les spécificités du débat wallon ne sauront finalement pas encore ce qu'ils doivent en penser avec un Gouvernement wallon qui peut à tout moment, en se levant du mauvais pied, aboutir à relancer cette affaire.

Voilà les commentaires que cela peut susciter.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Comme on m'a taxé d'être le papa de cette taxe, je ne l'ai pas dit et je vais d'ailleurs repréciser mes propos, je suis le père de deux filles et cela uniquement et je tiens à le rester et pas le père d'autre chose.

Par contre, j'assume pleinement une réflexion et j'allais dire en commission après que les titres des médias se soient traduits par autre chose, c'est comme cela, c'est qu'aujourd'hui, tout le monde le reconnaît, les communes sont des centres de service qui offrent et mettent à disposition un certain nombre de ces services à la fois aux citoyens, aux associations et aux entreprises. Vous en serez les premiers témoins.

La deuxième réflexion porte sur le fait que chacun et chacune des composantes de la société – c'est une sollicitation des pouvoirs locaux – doivent participer au financement de ces services. Prétendre le contraire, ce sera agir contre la qualité des services qui sont offerts par les pouvoirs locaux.

Troisième élément, certains parlementaires l'ont soulevé, comme il n'y a pas aujourd'hui de contribution du monde de l'entreprise – je ne parle pas ici des petits indépendants ou des commerçants tels que la caricature en a été faite ici par le MR, on parle bien du monde de l'entreprise dans les zonings – de plus en plus de communes se détournent, M. Collignon l'a dit, par pression du citoyen sur le charroi, et cetera, par manque de *return* financier à la contribution de services mis à contribution, de l'implantation de l'entreprise.

S'agit-il de toutes les communes ? Non. Cela touche-t-il une seule composante de la société ? Non. Cela touche-t-il un seul parti politique ? Non. L'égoïsme communal est partagé par diverses communes, par divers bourgmestres.

On constate tout de même, à l'analyse, un certain nombre de communes, c'est un peu comme le logement public, qui consentent et respectent les engagements sociétaux qui sont les leurs. J'ai toujours dit que dans le rôle de bourgmestre, il y avait deux choses : une bien comprise par tout le monde, le bourgmestre est là pour respecter, garantir l'engagement qu'il a vis-à-vis des citoyens. Par contre, il y en a une deuxième qui, par une partie des élus locaux, est moins bien comprise, c'est de défendre l'intérêt général auprès de ceux-ci. C'est parfois beaucoup plus difficile à admettre.

J'ai reçu, et mon collègue M. le Ministre Lacroix également, à la fois l'UWE et de l'autre oreille avons entendu la voix des organisations représentatives des travailleurs. Je ne pourrais pas faire croire aujourd'hui qu'uniquement une des seules composantes de la concertation sociale s'est exprimée, les deux se sont exprimées et dans les dialogues que j'ai pu avoir, j'ai eu l'occasion de défendre ces deux aspects. Le message est : « Mettons-nous autour de la table pour voir quelle forme de contribution intelligente ou nouvelle, le secteur de l'entreprise peut apporter aux pouvoirs locaux pour améliorer la qualité des services qui leur sont rendus ». C'est cela tout le débat intelligent, adulte, je dirais, qui va s'ouvrir.

Si l'on peut comprendre – Monsieur Crucke, vous n'avez pas tort, pas toujours en tous cas – que le monde de l'entreprise s'inquiète pour un certain nombre de charges supportées par celui-ci.

Convenons ensemble que ces charges sont des charges sociales et des charges d'impôt et qu'aucune n'est portée ni par la Région ni par les communes. Les charges, supportées par l'entreprise, sont essentiellement fédérales.

Que fait la Région ? Elle fait de l'aide, du soutien, elle dépense de l'argent public qui émane aussi de l'impôt, au soutien de l'entreprise par divers mécanismes.

Les primes, nous en avons parlé : primes aux citoyens, plans d'investissements, plans Marshall, j'en passe et des meilleurs, et quant aux communes, elles offrent un certain nombre de services et ne se sentent

pas rémunérées par celles-ci. Oui, il y a un appel à la concertation sociale de la part tant des entreprises que des représentations syndicales. Oui, ce Gouvernement l'a entendu et est capable de faire marche arrière.

J'aimerais bien que par rapport à un certain nombre de personnes qui sont dans les rues aujourd'hui, hier et probablement demain, il y ait la même volonté de tous les étages de la maison Belgique d'ouvrir ce type de concertation et nous arriverons, entre personnes de bon sens, entre personnes intelligentes, à trouver une solution à cette problématique légitime posée par les pouvoirs locaux.

M. le Président. - Chers collègues, la séance devait reprendre à 14 h 15. Elle peut attendre un peu, mais c'est dans l'intérêt de tout le monde de ne pas rester trop longtemps ici. Je vous demanderai d'aller directement aux points essentiels.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - L'intérêt de tout le monde c'est aussi de ne pas avoir ce genre de taxe qui arrive sur le plateau. Je n'ai pas de problème de dire que l'on ne mange pas, que l'on attende un peu pour autant que l'on puisse supprimer ce genre de taxe sur l'emballage.

Je reviens sur ce qui a été dit par M. le Ministre. Il a, objectivement reconnu, je l'en remercie, que s'il y avait dans certaines communes des réflexes égoïstes, on ne pouvait pas généraliser ce réflexe et que d'autres communes, au contraire, ne souhaitaient qu'une seule chose, avoir un investissement complémentaire sur le plan industriel ou économique. Vous savez comme moi, que ce qui freine les entreprises, ce sont les difficultés administratives, « la vitesse » avec laquelle un dossier doit se réaliser, souvent d'une lenteur d'escargot, c'est cela qui freine les investissements et c'est cela qui crée des difficultés pour les entreprises.

Je voudrais vous poser une question, vous qui avez étudié cette taxe, comme l'a très bien dit M. Jeholet, vous en êtes le père porteur, la mère porteuse.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais vous confier un secret, si vous le permettez, Monsieur Crucke, je suis porteur et j'assume tout à fait la réflexion de la contribution.

Ne nous en cachons pas, il ne faut pas reculer devant les dossiers que l'on met sur la table.

Entre quat'z'yeux, le jour où le Gouvernement a décidé de cette taxe, je n'étais pas là. Je ne suis pas le père de cette taxe, je suis le père du concept, et je continue à le porter. Chacune des composantes de la société doit permettre de financer les services offerts par les pouvoirs locaux.

Est-ce la bonne forme ? Probablement non, on est bien d'accord. Ne faut-il pas, ensemble avec les partenaires sociaux, essayer de trouver une forme intelligente de contribution au financement des services des pouvoirs locaux ? C'est ce que nous allons essayer de faire dans les prochaines semaines. Faute de quoi ces mêmes entreprises soit trouveront plus difficilement des lieux d'implantation, soit elles ne trouveront plus les services qu'elles souhaitent de la part des pouvoirs locaux. Les opérateurs que j'ai rencontrés, à la différence de l'opposition que vous tentez de mener, se sont montrés ouverts à cette réflexion.

Maintenant aboutira-t-on ou pas ? Ce sentiment, cette analyse, ont été partagés par tous.

M. Crucke (MR). - Puisque vous êtes le père porteur, comme vous me définissez, une commune qui ne souhaite pas percevoir cette taxe, comment fait-elle ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - La taxe est suspendue, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - Non, elle n'est pas suspendue, elle n'entre pas en vigueur, ce n'est pas du tout la même chose.

Demain, vous la faites rentrer en vigueur. Une commune qui ne la souhaite pas, parce qu'elle estime que c'est un mauvais message sur son territoire, comment fait-elle ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Nous allons trouver un nouveau mécanisme.

(Réaction de M. Crucke)

M. le Président. - Monsieur Crucke, M. le Ministre souhaite vous répondre sur ce point.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Nous allons trouver un autre mécanisme.

M. Crucke (MR). - C'est quoi alors l'autre ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Nous allons nous mettre autour de la table, je me tue à vous le dire.

Je pense que ce point passe demain au Gouvernement, je pense qu'il va nous charger, avec M. le Ministre du Budget, d'une phase de concertation avec les partenaires sociaux.

M. Crucke (MR). - Cela va être comme la taxe sur la redevance radio-télévision.

M. le Président. - Monsieur Crucke, souhaitez-vous la réponse du ministre du Budget sur votre question ?

M. Crucke (MR). - Comme il vaut, de toute façon je l'interpellerai encore en plénière.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Laissons durer le plaisir, j'allais vous dire qu'une commune peut très bien dire que ces centimes additionnels, c'est zéro et elle n'applique rien.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, voilà.

M. Crucke (MR). - Vous vous rendez compte de ce que vous allez faire ? C'est de permettre – et vous ne viendrez pas nous le reprocher après – entre les communes, une concurrence sur le plan industriel et économique. Vous ne viendrez pas nous le reprocher après.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est le cas, ne nous voilons pas la face. Ne soyons pas meilleurs ou plus naïfs que l'un ou l'autre.

Vous faites un procès d'intention. Le moratoire, M. le Ministre Furlan l'a rappelé, c'est l'occasion vraiment de se concerter, de prendre le temps de le faire.

Le dispositif budgétaire a été imaginé deux mois après la constitution du Gouvernement. Les concertations doivent se faire et se feront. On n'a pas toujours eu l'occasion de les faire dans les délais qui nous étaient impartis.

L'explication de mon collègue M. le Ministre Prévot sur les 40 millions supplémentaires, c'est aussi cela. C'est l'absence de temps suffisant pour se concerter avec certains.

Pour l'instant, ce moratoire va nous permettre de nous équilibrer et de trouver ce fameux point d'équilibre. Je confirme qu'il y a une volonté de faire en sorte de stabiliser le paysage des entreprises en Wallonie et faire en sorte que les règles soient claires pour les entreprises, je vous rejoins. Il faut une discussion avec les communes, qui vont faire un pas et les entreprises feront un pas. Croire que l'un fera tous les pas au détriment de l'autre, ce n'est pas plausible et ce n'est pas efficace.

M. le Président. - Il est 14 h 31, la parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Deux choses, c'est qu'à un moment donné, nous avons entendu M. le Ministre Furlan nous dire qu'en réalité les communes et la Région ne prélevaient rien sur les entreprises. Heureusement, vous avez rétabli l'équilibre, Monsieur Lacroix, puisque vous avez indiqué qu'il se pouvait que des concurrences fiscales puissent exister, mais ce n'est pas une raison pour en accroître les possibilités sur une taxe comme celle-là.

Surtout, deuxième point, je n'ai toujours pas eu ma réponse. Pourquoi ne passez-vous pas par l'abrogation pure et simple ? Parce qu'il y a même une incohérence encore plus importante : vous dites que vous allez vous concerter. Si vous allez vous concerter avec le secteur, c'est que vous allez certainement modifier le texte tel qu'il existe à l'heure actuelle. Vous devrez tout de même faire réadopter un nouvel article. Autant abroger tout bonnement et simplement et quand vous aurez fini vos concertations, vous reviendrez avec un texte et on pourra en débattre. Mais, ici, vous laissez une possibilité, et, vu que vous avez déjà changé d'avis trois, quatre, cinq fois sur ce dossier, vous laissez la possibilité que le Gouvernement wallon, même au terme de ces négociations, même s'il y a une levée de boucliers, décide malgré tout d'une entrée en vigueur pure et simple.

Nous voulons simplement que chacun ait ces sécurités et particulièrement ces entreprises qui ont besoin d'un cadre clair. Donc, abrogez-le et, éventuellement, il y aura un débat, par après, sur les modalités que vous auriez pu élaborer dans la concertation. Je vous souhaite bien du plaisir pour arriver à un accord sur une question pareille.

Allez au bout de votre idée.

M. le Président. - Je propose maintenant de passer au vote. Je crois que tous les éléments ont été mis sur la table.

(Réaction d'un membre)

On a déjà répondu, puisque l'amendement a été rejeté. On ne va pas revenir sur la discussion. La discussion a eu lieu.

(Réaction d'un membre)

Je parle de l'amendement du MR demandant l'abrogation. Cette discussion-là, elle a eu lieu.

Votes

Art. 17

M. le Président. - Nous allons procéder au vote de l'amendement (Doc. 63 (2014-2015) N° 4) qui modifie l'article 17 du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1, 1*bis*, 2 à 4).

L'amendement (Doc. 63 (2014-2015) N° 4) qui modifie l'article 17 est adopté par 8 voix contre 4.

L'article 17, tel qu'amendé, est adopté par 8 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1, 1*bis*, 2 à 4).

L'ensemble du projet de décret est adopté par 8 voix contre 4.

Ceci clôt nos travaux du jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 14 heures et 35 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Benoit Drèze, Président
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

ABRÉVIATIONS COURANTES

P.M.E	Petites et moyennes entreprises
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio-Télévision luxembourgeoise
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises, S.A.
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
UWE	Union Wallonne des Entreprises